

PHILIPPE BERNARDET

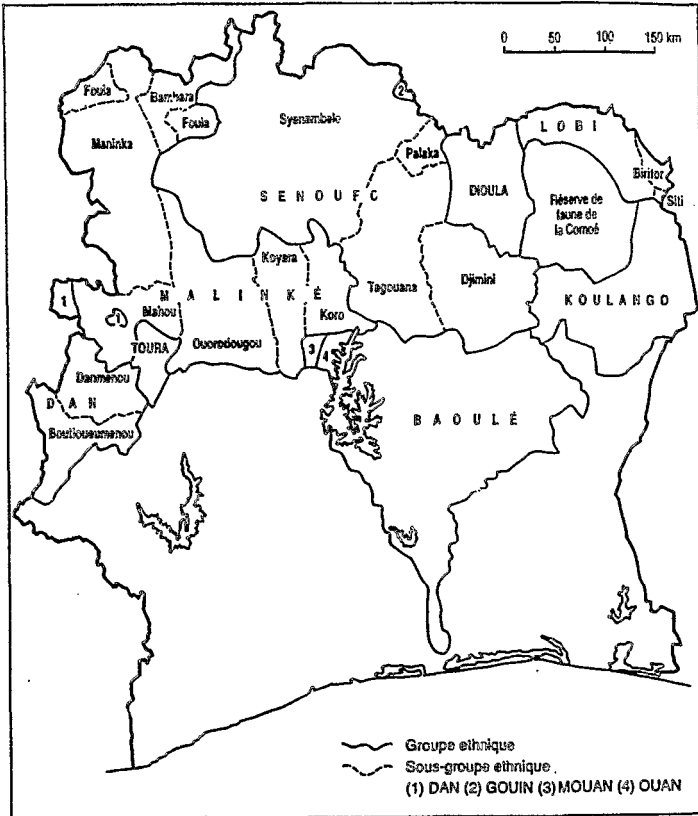
ÉLEVEURS ET AGRICULTEURS EN CÔTE D'IVOIRE : SPÉCIALISATION ET COMPLÉMENTARITÉ

Par la variété des situations qu'elle présente, la Côte d'Ivoire est un terrain privilégié d'étude des processus d'association de l'élevage et de l'agriculture : variété climatique et écologique ; variété des systèmes d'élevage comme des modes d'association et d'intégration à l'agriculture ; variété ethnique enfin et des systèmes de production.

Ainsi, sous un climat guinéen au Centre et soudanien au Nord, se développent tous les faciès possibles de la savane ; depuis la savane herbeuse à la forêt claire en passant par la savane arbustive, arborée ou boisée.

Ces pâturages naturels accueillent des taurins de races locales N'Dama à l'Ouest, et Baoulé sur le reste des savanes, ainsi qu'un élevage zébu récemment introduit au Nord par les Peuls et donnant lieu à un croisement zébu x Baoulé généralement désigné sous la dénomination de « méré », qui assure une meilleure résistance du cheptel peul à l'attaque des glossines.

Diverses ethnies, appartenant à plusieurs grands groupes, sont concernées par l'élevage bovin (Fig. 1). Parmi le groupe Manding l'on trouve les Malinké du Nord-Ouest du pays et parmi les Mandé du Sud, les Dan ou Yacouba de l'Ouest. Parmi les groupes voltaïques figurent, au Nord du pays, les Sénoufo, et, au Nord-Est, les Lobi et les Koulango. Le groupe Akan est représenté dans le Centre par les Baoulé.



- Ethnies de la zone d'élevage

Figure 1

A ces agriculteurs généralement animistes, possesseurs de bétail, s'opposent les éleveurs peuls musulmans, en cours de sédentarisation, dont les premières installations, aux alentours de Tingrela, remontent à 1950 et dont l'immigration en Côte d'Ivoire se fit plus massive dans les années 70-80.

Il faut encore signaler la spécificité des commerçants dioula, également convertis à l'Islam et installés dans de nombreux villages comme dans tous les bourgs du Nord et du Centre du pays, avec une implantation particulière de l'ethnie dans la poche de Kong où se rencontrent de nombreux agriculteurs dioula appartenant au groupe manding et apparentés aux Malinké du Nord-Ouest.

Malgré la variété des pratiques et la gestion particulière du bétail par certains de ces groupes, on ne distingue habituellement que deux grands systèmes d'élevage :

- l'élevage villageois sédentaire ancien, comptant 450 000 têtes en 1984 ;
- l'élevage peul transhumant, en cours de sédentarisation, dénombant cette même année 250 000 zébus et mérés. Aujourd'hui, ces chiffres devraient être augmentés d'au moins 45 %.

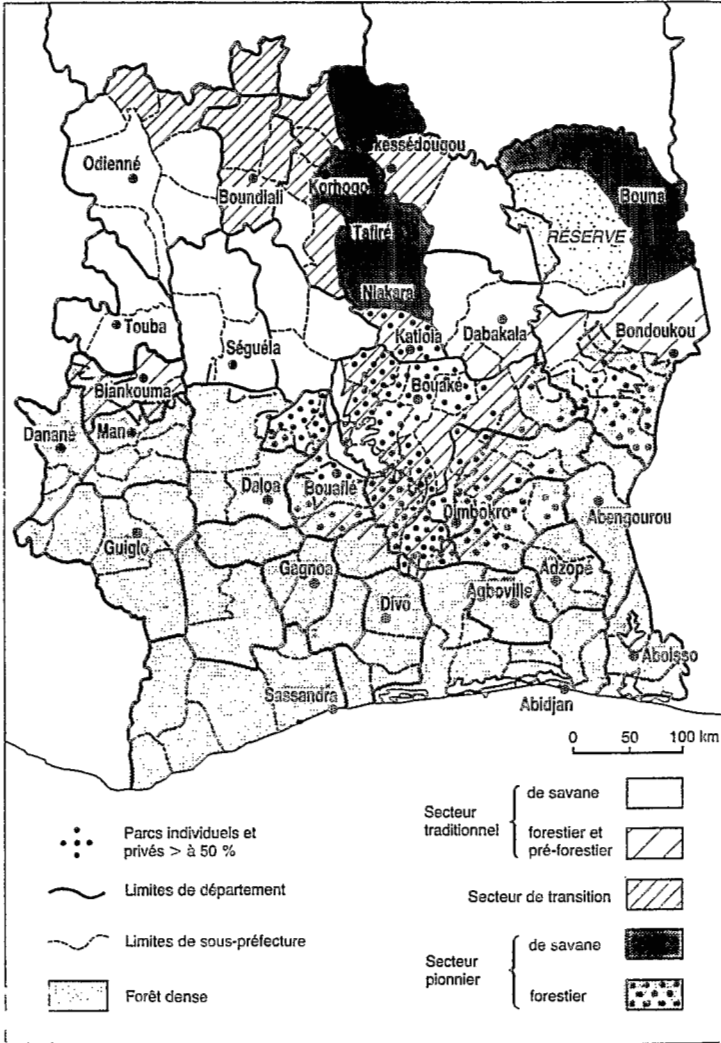
A ces deux élevages particuliers s'ajoute une activité de transit sur laquelle nous reviendrons car elle joue un rôle souvent important dans la structuration des rapports conflictuels entre éleveurs et agriculteurs.

ÉLEVAGE COMMUNAUTAIRE ET ÉLEVAGE PRIVÉ OU FAMILIAL

S'il demeure pertinent d'opposer l'élevage peul à l'élevage sédentaire, il convient toutefois de ne pas s'en tenir à un tel clivage, surtout lorsque l'on cherche à distinguer les évolutions en cours.

Pour percevoir cette dynamique, en faire apparaître les facteurs et en déterminer les principaux agents, il convient d'opposer l'élevage communautaire à l'élevage privé ou familial ⁽¹⁾

(1) Un parc privé ou familial est défini ici comme un parc dont les propriétaires sont tous apparentés et n'excèdent pas quatre personnes, ou bien comme le parc dont les propriétaires ne sont pas apparentés mais n'excèdent pas deux individus.



- Structure de la propriété bovine
(Élevage peul exclu)

Figure 2

dans chaque groupe ethnique comme dans chaque unité régionale ; puis de comparer les résultats obtenus afin d'en dégager les principales structures et de procéder au regroupement des profils similaires. Le retour aux situations concrètes et leur analyse à l'aide d'une telle grille de lecture révèlent alors les enjeux de cette association de l'agriculture et de l'élevage, les conceptions et les projets de certains agents et permettent de caractériser la dynamique d'ensemble.

Dans le Nord de la Côte d'Ivoire

Selon le poids des parcs privés ou familiaux par rapport à l'ensemble des élevages sédentaires du Nord, trois grandes unités géographiques peuvent être isolées (Fig. 2).

Un secteur traditionnel qui concerne l'ouest et le sud du pays malinké, le sud du pays sénoufo ainsi que le pays dioula de Kong et, à l'Est, le pays koulango où les parcs communautaires sont largement prépondérants (95 %).

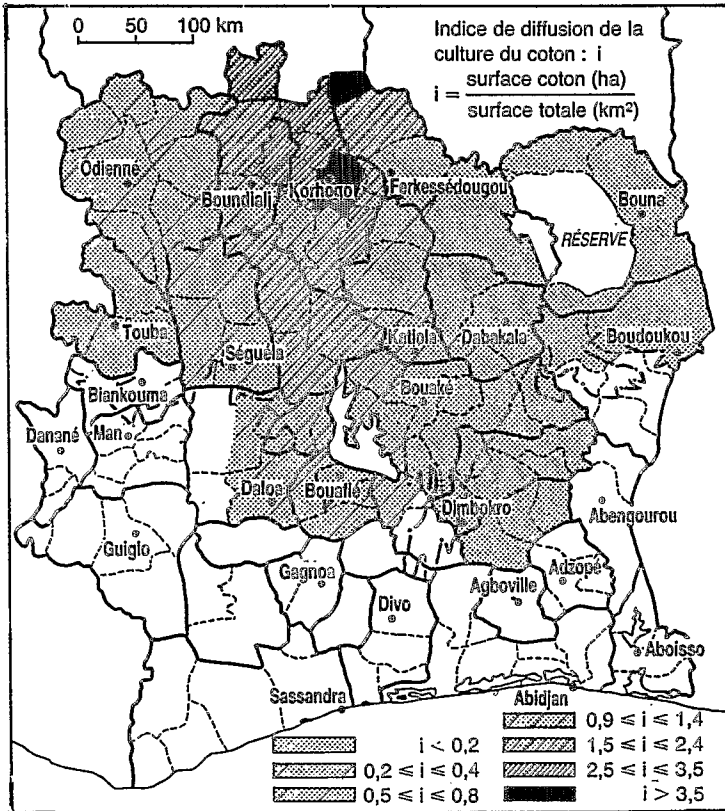
Le secteur de transition caractérise le centre et le nord du pays malinké ainsi que le centre et le sud-ouest du pays sénoufo par un poids moins important des parcs communautaires (70 %).

Enfin, en secteur pionnier (nord du pays sénoufo), les parcs privés ou familiaux tendent à égaler le nombre des élevages collectifs.

La comparaison de la carte de la structure de la propriété bovine avec celle de la production cotonnière (Fig. 3) et de la diffusion de la culture attelée (Fig. 4) révèle un lien étroit que confirme l'enquête. Le développement de la culture du coton s'accompagne en effet de la diffusion de la culture attelée, donc des boeufs de trait, et tend à l'individualisation des élevages sédentaires au détriment des structures collectives. L'unité d'élevage coïncide ainsi, de plus en plus, avec l'unité de production agricole, facilitant par cela même l'intégration de la première à la seconde pour déboucher, par endroit, sur la constitution de véritables unités agro-pastorales.

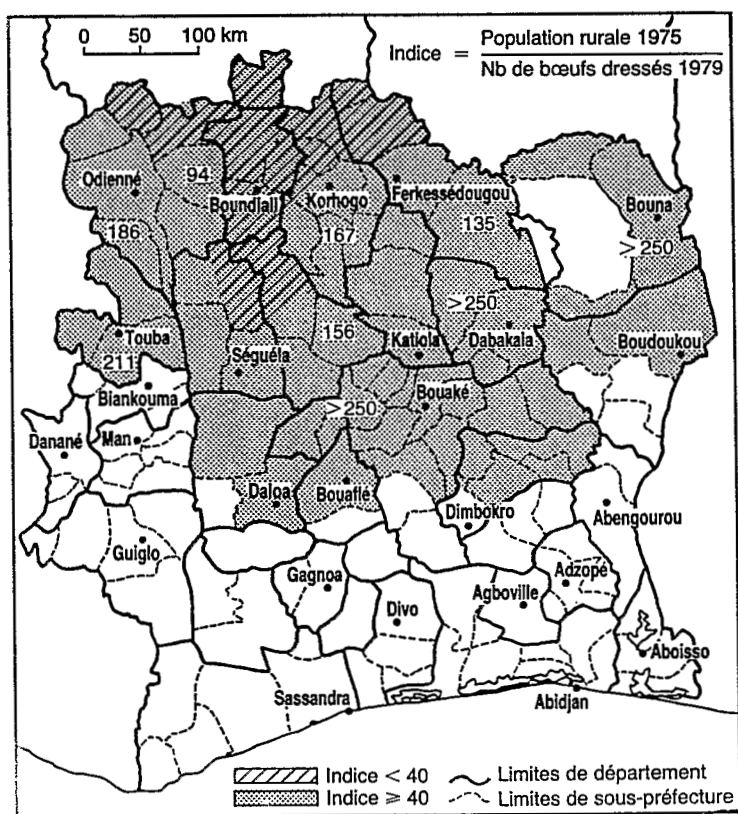
Dans le Centre du pays

Un mouvement comparable s'observe dans le Centre de la Côte d'Ivoire en pays dan et baoulé ; mouvement porté, cette fois, non plus par la culture du coton, mais par l'économie de plantation du café et du cacao.



- Diffusion de la culture du coton
(Source C.I.D.T. 1983)

Figure 3



- Diffusion de la culture attelée
 (d'après Y. Bigot 1981)

Figure 4

Cette région possède toutefois sa spécificité : le taux des élevages privés y est, tout d'abord, nettement supérieur – dépassant souvent 50 %, il excède parfois même 80 %, selon les centres d'encadrement ; ensuite, les éleveurs sont surtout « absentéistes », la plupart résidant en ville.

En pays lobi

En pays lobi, on observe une structure de la propriété bovine comparable au secteur pionnier senoufo (45 % des parcs sont familiaux au sens défini plus haut). Pourtant, certaines particularités techniques s'opposent à une telle assimilation. En effet, la stratification précédemment repérée, distinguant tout spécialement le secteur pionnier, s'accompagne de caractéristiques techniques que l'on ne retrouve pas en pays lobi.

Particularités techniques

Ainsi par exemple, en milieu traditionnel, le gardiennage se réduit parfois à une divagation partielle des animaux laissés sans surveillance. En pays baoulé, notamment, les cultures se situent principalement en forêts-galeries. Les savanes demeurent relativement peu exploitées, si bien que des jachères plus ou moins longues y sont encore possibles. L'eau et l'herbe étant abondantes durant les pluies, le bétail peut y pâturer librement sans risque de dégâts importants. Par contre, en saison sèche, les animaux ont tendance à se disperser et à s'enfoncer dans les galeries forestières pour rechercher l'eau et l'herbe fraîche. Dans ces conditions, les dommages aux plantations sont inévitables, en sorte que le gardiennage doit y être plus soutenu.

Dans le Nord, c'est en revanche après les récoltes, soit en saison sèche, qu'une divagation partielle est possible. Toutefois, le développement des cultures maraîchères et l'accroissement des vols tendent à y proscrire de plus en plus toute divagation du bétail. Depuis une dizaine d'années déjà, le gardiennage est ainsi continu en secteur pionnier comme en secteur de transition. La gestion des pâturages par les bouviers tend par ailleurs à être plus raisonnée en secteur pionnier, voire en secteur de transition, au point qu'il est possible d'observer parfois l'ébauche de rotations des parcelles pâturées.

Il convient de pondérer cependant ces oppositions. En effet, malgré la structure particulière de la propriété bovine du pays lobi qui tendrait à l'assimiler au secteur pionnier, la divagation de saison sèche s'y rencontre encore fréquemment. On y remarque enfin une totale absence de gestion des pâturages. Mais il faut préciser que le travail est ici assuré par les enfants des éleveurs ; ce qui n'est plus le cas depuis de longues années, sauf quelques rares exceptions, tant en pays sénoufo que malinké. Même dans le Centre de la Côte d'Ivoire, ce sont en effet des bouviers peuls qui gardent les troupeaux. Pourtant, en pays baoulé comme en pays dan, la gestion des élevages demeure rudimentaire, car il n'existe guère de tradition d'élevage dans la région et l'absentéisme des propriétaires des élevages privés ne permet pas d'assurer le contrôle des bouviers. Ainsi les animaux sont-ils sortis tard dans la matinée pour n'être véritablement conduits sous la garde des bouviers que durant l'après midi ; et c'est encore en région Centre que les traitements sanitaires sont les plus lâches, quel que soit le type d'élevage.

Particularités socio-économiques

Les bouviers

Les bouviers peuls sont rémunérés à la tête de bétail gardée (100 à 150 F CFA par animal), les jeunes entrant ou non dans le décompte selon la taille du troupeau. Ils sont en outre logés et nourris et disposent du lait que certains commercialisent. Toutefois, en région Centre, les bouviers des élevages privés n'ont généralement pas accès au lait ; la plupart des propriétaires de ces élevages ayant suivi le conseil de l'encadrement tendant à en interdire l'exploitation afin d'améliorer la croissance des veaux.

En élevage communautaire, cette consigne est diversement acceptée. Dans les quelques grands troupeaux du Centre, l'exploitation laitière est si importante qu'elle a permis à certains bouviers de s'ériger en véritables chefs, accaparant tout le lait du troupeau. Ne travaillant pratiquement pas, ils se chargent de recruter leurs aides auxquels ils ne reversent qu'une partie seulement de la rémunération qu'ils perçoivent. Dans les savanes du Nord, certains s'associent même avec d'autres Peuls pour assurer une meilleure commercialisation du lait (région de Korhogo, notamment).

En pays lobi, l'exploitation laitière du troupeau est quasi nulle puisque le gardiennage est assuré par les enfants. Or, dans le Nord de la Côte d'Ivoire, cette appropriation du lait par les bouviers permet à certains d'entre eux d'acheter quelques animaux qu'ils intègrent au troupeau dont ils ont la garde. En secteur de transition, comme en secteur pionnier, il n'est par ailleurs pas rare de voir les animaux menés en brousse par les enfants du bouvier. Lorsque celui-ci dispose d'une famille, il est encore fréquent qu'un lopin de terre lui soit attribué pour lui permettre de cultiver avec l'aide de sa femme, ce qui dispense les propriétaires de le nourrir. Toutefois, la main-d'oeuvre que lui procure sa famille lui assure un taux d'accumulation supérieur à celui des bouviers « célibataires », même lorsque ceux-ci s'organisent pour commercialiser au mieux leur lait. Près de 40 % des bouviers parviennent ainsi à posséder quelques têtes qu'ils placent dans le troupeau dont ils ont la garde. 15 à 20 % de ces bouviers propriétaires disposent même de plus de 20 têtes, et 30 à 50 %, d'un à quatre taurins ou mérés.

En allant du secteur traditionnel au secteur pionnier, en passant par celui de transition, on observe donc une gestion technique plus rigoureuse du bétail comme des pâturages, et une exploitation laitière accrue du cheptel sédentaire par les bouviers qui tendent à se stabiliser en fondant sur place une famille, et à s'intégrer à la population hôte en devenant parfois, eux-mêmes, cultivateurs et éleveurs, voire agro-pasteurs.

Les propriétaires

Si, du point de vue de la propriété, les élevages communautaires du secteur traditionnel, comme du secteur de transition, ne diffèrent guère (120 à 130 animaux et une dizaine de propriétaires par parc en moyenne), ceux du secteur pionnier se caractérisent en revanche par des troupeaux de taille légèrement supérieure (140 à 150 têtes en moyenne), un nombre plus réduit de propriétaires (cinq en moyenne) ; et par une propriété moyenne par éleveur supérieure (une trentaine de têtes par agriculteur possédant du bétail).

Si par ailleurs, les chefs de parc sont, en secteur traditionnel, généralement ceux qui se sont le plus anciennement investis dans l'élevage et qui sont, par conséquent, des hommes âgés, intégrés à la gérontocratie du village, en secteur de transition, les

chefs de parc tendent à être davantage désignés pour leur compétence de médiateur entre les exigences du personnel technique d'encadrement et les obligations socio-économiques traditionnelles, en sorte qu'il s'agit encore souvent d'hommes âgés, intégrés au conseil des vieux et figurant parmi les plus gros propriétaires ; mais il ne s'agit plus des plus anciens éleveurs du village, ni des plus vieux, ni des plus riches d'entre eux.

En secteur pionnier, la compétence technique tend à l'emporter davantage, en sorte que si le chef de parc est très souvent encore un homme mûr, il arrive toutefois qu'il sache faire preuve d'initiative et ne se croie plus contraint de s'assurer préalablement de l'accord du conseil des anciens pour introduire la moindre innovation recommandée par l'encadrement, soit pour le traitement du troupeau, la sélection des géniteurs comme pour l'introduction d'un meilleur reproducteur, soit encore pour exiger davantage du bouvier.

Quelques précisions supplémentaires doivent cependant être apportées sur la propriété des élevages privés ou familiaux.

Quel que soit le secteur, ces élevages ne comportent en moyenne, dans le Nord, que 80 à 120 têtes. Cette taille plus réduite rend davantage possible le gardiennage individuel, même lorsque le bouvier ne dispose pas d'une famille pour l'aider. Dans les parcs communautaires, les collectifs de bouviers adultes sont, d'ailleurs, le plus souvent limités à deux personnes.

En pays lobi, bien que la taille moyenne de ces parcs soit identique, la propriété moyenne est toutefois plus petite qu'en pays senoufo ou malinké (60 au lieu de près de 80 têtes par éleveur) – ce qui indique que les parcs strictement privés y sont moins nombreux ; la structure familiale de la propriété étant ici encore très prégnante.

Mais, si dans le Centre de la Côte d'Ivoire, en pays baoulé notamment, la propriété moyenne des éleveurs des parcs privés est comparable à celle des parcs familiaux lobi, la taille de ces élevages n'en est pas moins plus réduite (50 à 70 animaux en moyenne par parc) – ce qui traduit le caractère strictement privé d'une telle structure, souvent coupée de tout lien économique direct avec l'agriculture.

La fonction du bétail varierait-elle selon les secteurs et les types d'élevage repérés jusqu'ici ?

Les diverses fonctions de l'élevage sédentaire des savanes soudano-guinéennes

Pour l'agriculteur africain, l'élevage est traditionnellement un moyen de thésaurisation et d'épargne. Le bétail fonctionne à la fois comme équivalent du surproduit agricole, investi sous cette forme, et comme unité de réserve. Aussi, le travail lié à l'élevage apparaît-il improductif aux yeux de l'agriculteur ; en sorte qu'il a tendance à en faire le moins possible pour assurer la perpétuation et le croît relatif de son cheptel, comme laisser le lait au bouvier afin de diminuer ses frais de gestion. Telle est encore la conception de la plupart des propriétaires des élevages communautaires.

En pays lobi, comme d'ailleurs en pays dan, cette fonction économique de l'élevage se double d'une fonction sociale encore très forte, le bétail s'intégrant à la constitution de la dot. Il représente donc, pour l'essentiel, une sorte de « valeur » gelée.

La conception des propriétaires des élevages privés ou familiaux tend toutefois à se modifier avec le développement des cultures de rente et l'économie de plantation. Le bétail prend ici une dimension spéculative. Dans les élevages privés du Centre, cette dimension domine. En développant son élevage, le planteur espère accéder à d'autres revenus que ceux du café ou du cacao ; le porteur de capitaux urbains ou le membre de l'administration qui constitue son élevage privé compte drainer vers lui avantages et subventions et renforcer ses liens institutionnels. Dans les élevages privés ou familiaux du Nord, à l'exception du pays lobi, les boeufs de trait, nécessaires à la culture attelée et au charroi des récoltes, donnent au cheptel du cultivateur une autre dimension. En outre, la possibilité de bénéficier d'une fumure animale pour ses cultures renforce le changement d'attitude de ce dernier face au bétail et l'incite à l'intégrer davantage à son exploitation agricole pour en faire un véritable moyen de production au service de l'agriculture. Mais c'est encore en milieu peul que cette intégration de l'agriculture à l'élevage est la plus sensible.

Élevage et agriculture peuls ; un modèle d'intégration

Une place à part doit ainsi être réservée à l'élevage peul qui peut être considéré, en quasi totalité, comme privé ou familial

dans la mesure où chaque parc est, en moyenne, constitué des animaux de cinq propriétaires, toujours apparentés, disposant de 29 animaux chacun. Cette moyenne dissimule toutefois une autre particularité : la propriété éminente du chef de campement, chef de famille, qui possède à lui seul les quatre cinquièmes du troupeau et qui jouit, en outre, d'un droit de regard sur la gestion du cheptel de ses dépendants. La taille moyenne de ces élevages est de 145 têtes environ. Le gardiennage est assuré par deux bouviers salariés d'origine diverse – pas forcément peule – ou par les fils de l'éleveur, eux-mêmes propriétaires, comme leur(s) mère(s), d'une partie réduite du cheptel familial.

La conduite du troupeau se caractérise par une transhumance de saison sèche qui oblige à la scission des élevages en deux unités distinctes : le troupeau de brousse qui s'éloigne du campement à la recherche de l'herbe et de l'eau, et le troupeau laitier qui demeure à proximité du campement des propriétaires pour en assurer la subsistance et qui devra se satisfaire de ce qu'il trouvera encore sur place.

L'une des principales caractéristiques d'un tel système est que l'exploitation laitière appartient aux femmes de l'éleveur, qui s'en approprient le surplus et le commercialisent. Une partie de ces revenus sert à l'achat des condiments et autres produits de la vie courante, le reste étant thésaurisé sous forme de bijoux ou de parures. La seconde particularité de la production peule est qu'elle intègre parfaitement l'élevage à l'agriculture ; d'une part, par la diffusion massive de la culture attelée – l'immense majorité disposant d'au moins une paire de boeufs et du matériel nécessaire –, d'autre part, par l'utilisation systématique de la fumure animale en organisant une rotation raisonnée et planifiée des parcs à bétail et des cultures. Enfin, la diffusion de la culture attelée n'est pas liée, ici, à une quelconque culture de rente, tel le coton, mais s'inscrit dans une agriculture de subsistance, à dominance de maïs, couvrant 70 % environ des besoins. Dans un tel système, les femmes comme les bouviers salariés sont exclus des tâches agricoles. Seul l'éleveur et ses fils, voire ses neveux ou parfois l'un de ses frères vivant sur son campement, l'aident à cultiver, ainsi qu'une main d'oeuvre saisonnière qu'il recrute à cet effet. Cette activité agricole permet à l'éleveur de limiter l'exploitation de son troupeau – ce qui, pour lui, est

essentiel ; la plupart des éleveurs installés en Côte d'Ivoire étant toujours en phase d'accumulation. Par ailleurs, son bétail lui permet de cultiver au moindre coût en travail, dans la mesure où la fumure qu'il lui procure l'autorise à cultiver parfois durant plus de 15 ans sur le même emplacement, à condition toutefois que les agriculteurs autochtones l'y autorisent ; ce qui, nous le verrons, n'est pas toujours le cas.

Ainsi, bien que la production peule ait l'élevage comme finalité, le bétail n'en est pas moins devenu, pour l'éleveur, un moyen essentiel de sa production agricole. Mais en Côte d'Ivoire, cette intégration de l'élevage à l'agriculture n'est déjà plus une spécificité peule. Nombre d'agriculteurs senoufo, malinké, voire lobi, expérimentent en effet depuis une vingtaine d'années, si ce n'est davantage, diverses techniques d'association.

L'ASSOCIATION AGRICULTURE-ÉLEVAGE : DU TECHNIQUE AU SOCIAL

Les techniques

En vérité, les diverses modalités d'intégration de l'élevage à l'agriculture recourent en partie la stratification précédemment exposée.

L'utilisation des déjections animales à des fins agricoles suppose en effet une agriculture centrée sur l'exploitation de sols relativement pauvres ou intensivement exploités. Or, dans le Centre de la Côte d'Ivoire, la culture sous forêt est possible et une agriculture encore largement extensive est toujours praticable en savane, en sorte que le recours à la fumure animale ne présente guère d'intérêt. Dans ces conditions, agriculture et élevage demeurent techniquement dissociés même s'ils ne le sont pas toujours sur le plan économique. La diffusion de la culture attelée y apparaît elle-même plus délicate que dans le Nord ; la culture sous forêt ne s'y prêtant guère, pas plus d'ailleurs qu'une agriculture fortement extensive.

Le recours à la fumure animale est encore lié au niveau de développement économique des producteurs. Ainsi sa diffusion est-elle faible en secteur traditionnel des savanes du Nord, et ne concerne-t-elle que 40 % des élevages des secteurs pionniers ou de transition. Elle apparaît notamment étroitement liée, sauf en

milieu peut, au développement de la culture du coton et de la culture attelée. L'utilisation des déjections animales à des fins agricoles n'est pas ainsi directement en relation avec le développement de l'élevage – ou, plus exactement, ce développement ne suffit pas à assurer sa diffusion. Seul un développement de l'économie rurale en son entier peut, sous ce rapport, avoir un effet d'entraînement. En pays lobi par exemple, malgré l'importance du cheptel appartenant à l'ethnie, on ne constate encore que des pratiques embryonnaires et très traditionnelles de fumure ; mais il s'agit de la région la plus pauvre de la Côte d'Ivoire. L'intégration de l'élevage se traduit ici, pour l'essentiel, par la mise en culture des emplacements des anciens parcs de nuit.

Alors qu'avec la charrette, le transport de poudrette signale une forte association de l'élevage à l'agriculture, le transport à la tête par les femmes ou les enfants, plus qu'à dos d'homme, signale au contraire un premier stade d'intégration – sorte de « degré zéro » de l'intégration de l'élevage à l'agriculture que l'on rencontre un peu partout dans le Nord, quel que soit le secteur concerné, mais qui constitue le seul mode d'intégration en secteur traditionnel.

Dans les grands parcs villageois, l'accès à la poudrette est libre, y compris pour les agriculteurs ne possédant pas de bovins. Dans les parcs plus restreints, notamment du secteur pionnier, il peut être réservé aux seuls propriétaires d'animaux qui se voient alors affectés, à cet effet, un ou plusieurs jours de la semaine. La charge de travail est évidemment extrêmement limitante qui en réserve le fruit aux parcelles les plus proches du village (tabac, tomates, parfois céréales, voire même coton) lorsque le transport peut être fait à la charrette. Mais, même le recours à la traction animale se trouve ici limité par la scolarisation des enfants à qui revient normalement le travail de chargement et d'épandage. C'est d'ailleurs probablement ce facteur limitant particulier qui peut expliquer la réticence à la production de fumier véritable dans les secteurs pionniers et de transition où les conditions techniques d'une telle production semblent pourtant réunies. La production de fumier suppose en effet la création de litière pour les animaux et, par suite, un important investissement en travail qui n'est concevable qu'avec la diffusion de la culture attelée,

supposant, à son tour, le maintien et l'entretien des animaux de trait à l'étable ou, en l'occurrence, sous l'« apatam ». Elle suppose encore la diffusion massive de la charrette sans laquelle aucun transport du fumier n'est possible. Mais la diffusion de la culture attelée comme de la charrette n'apparaît pas suffisante à la mise en oeuvre d'une telle production.

L'aménagement des parcs de nuit en haut de versant et des cultures, notamment de riz, plus rarement de maïs et de mil, en contrebas afin de les bonifier par les écoulements, demeure marginal. Déplaçant la question de l'appropriation de la poudrette vers celle du droit d'usage des terres situées en aval, il crée parfois des antagonismes entre agriculteurs. En outre, dans la mesure où il conduit à renforcer les pouvoirs du chef de parc dans l'accès au foncier, il heurte de plein fouet la logique traditionnelle d'attribution des parcelles de culture. La mise en oeuvre d'une telle technique suppose donc une certaine indépendance du chef de parc par rapport à la structure traditionnelle de décision ; aussi ne la rencontre-t-on guère qu'en secteur pionnier ou de transition où l'on a pu constater une telle autonomisation relative.

La mise en culture des parcs abandonnés est, sans aucun doute, la pratique la plus anciennement connue et la plus répandue. Elle concerne surtout les cultures de maïs et de mil, plus rarement de riz ou de sorgho, parfois d'arachide, exceptionnellement de coton et de tabac, sauf dans le Nord-Ouest, en pays malinké. Les anciens parcs traditionnels, de dimension réduite (5 à 15 m de diamètre), inclus dans la concession et qui, devenant rapidement boueux en saison des pluies, devaient être nettoyés tous les 10 jours, parfois tous les 4 à 5 jours, supposaient en effet des déplacements tous les 2 ou 3 ans, voire tous les ans. Ainsi étaient-ils compatibles avec une mise en culture dans le cadre de l'accès traditionnel à la terre. La diffusion du parc SODEPRA⁽²⁾, de dimensions bien supérieures (1 ha), de plus grande longévité (5 ans et plus), regroupant les animaux de plusieurs familles, a entravé cette intégration embryonnaire de l'élevage à l'agriculture en milieu traditionnel, et du bétail comme moyen de production agricole. En outre, la création des

(2) Société pour le Développement des Productions Animales.

parcs SODEPRA et leur mise en culture ultérieure, font une fois de plus du chef de parc un décideur particulier de l'accès aux terres bonifiées, ce qui entre en contradiction avec le système politique coutumier d'affectation des parcelles. En secteur pionnier comme en secteur de transition, on observe malgré tout une telle mise en culture des soles fumées ; c'est parfois même le bouvier qui, en accord avec le chef de parc, en est le principal bénéficiaire et est l'initiateur de telles pratiques qui manifestent à l'évidence l'affaiblissement de l'autorité coutumière face aux forces montantes d'une partie du paysannat.

La recrudescence des vols de bétail, notamment dans le Nord, impose toutefois l'établissement des parcs de nuit à proximité des villages et soumet les cultures, ultérieurement implantées, à la dent des ovins et caprins ; en sorte que la mise en culture des anciens parcs suppose désormais l'entretien de clôtures coûteuses en travail et, par suite, l'appropriation plus ou moins privative des parcelles ainsi aménagées, toujours contraire aux règles communautaires qui en limitent l'extension. La rotation des parcs traditionnels familiaux fait moins outrage à de telles règles et demeure ainsi le principal mode d'intégration en pays lobi ; mais la faible taille de ces parcs ne permet de bonifier que des surfaces réduites.

La rotation initiée par les Peuls échappe en partie aux inconvénients signalés plus haut, car elle ne s'inscrit pas dans un système rigide d'accès à la terre. Elle se déploie en effet sur les friches abandonnées par les agriculteurs et en savanes plus ou moins éloignées des villages. Elle n'utilise par ailleurs que des parcs traditionnels sommaires et légers, faits de branchages et d'épineux enchevêtrés ou simplement entassés, de construction rapide et aisée et, par suite, compatible avec une certaine mobilité de l'exploitation. Le cheptel zébu ou méré, plus docile que les taurins, ne nécessite pas la fabrication de parcs très robustes, cependant que les parcs traditionnels des paysans autochtones, dont le cheptel est essentiellement taurin, sont souvent très massifs et constituent de véritables palissades de rondins habilement construites, parfois même fabriquées en banco.

Le système peul d'association de l'élevage à l'agriculture présente d'autres avantages. Dans la mesure où la rotation des parcs et des cultures est systématique et où le troupeau laitier

peut, en saison sèche, être parqué sur les chaumes, la prolifération des adventices est moins à craindre qu'en milieu villageois ; le piétinement de l'espace cultivé assurant la destruction des mauvaises herbes entre deux saisons de culture. Capable de fumer rapidement une surface d'un à deux hectares, l'éleveur peut encore s'installer sur une jachère récente, limitant, du même coup, son travail de défrichage. Enfin, dans la mesure où l'espace de production agricole et celui réservé au parcage des animaux se trouvent intégrés, le travail de transport des récoltes comme du lait, destinés à la consommation de la famille, est d'autant plus réduit que l'espace résidentiel est lui-même inclus dans l'espace de production ; le campement se trouvant habituellement entouré de cultures, et situé à proximité du parc de nuit qui, ainsi, peut être aisément surveillé pour éviter les vols. Signalons encore que la fumure abondante assure une pousse rapide des plantes, ce qui en facilite le sarclage ; car la distinction entre la pousse cultivée et les adventices est alors aisée.

L'énoncé de tels avantages suffit à comprendre que l'introduction des Peuls en Côte d'Ivoire fut le principal facteur de diffusion et d'innovation, en milieu paysan, de l'intégration de l'élevage à l'agriculture. Non seulement les agriculteurs autochtones ne manquèrent pas de remarquer l'excellence de la production peule, notamment de maïs, mais encore certains bouviers peuls des élevages sédentaires montrèrent les possibilités que renfermait le bétail villageois dont ils avaient la charge, dès lors qu'il leur était possible de cultiver et qu'ils purent, de ce fait, utiliser la fumure animale du troupeau. Par mimétisme, nombre de chefs de parcs tentèrent d'utiliser plus systématiquement la poudrette au point, parfois, comme dans la région de Gbon et de Kouto, de réaliser une véritable rotation entre le parc individuel ou collectif et leurs cultures, voire d'implanter un véritable parcellaire clos de piquets vifs. De telles initiatives paysannes, pour révélatrices qu'elles soient, n'en demeurent pas moins isolées et précaires. Elles sont, au surplus, totalement ignorées de l'encadrement, tant de la CIDT ⁽³⁾ que de la SODEPRA ; en sorte que c'est à la mise en place spontanée de contrats de fumure entre éleveurs peuls et agriculteurs senoufo, jusque-là

(3) Compagnie Ivoirienne pour le Développement des Textiles.

inconnus en Côte d'Ivoire, que l'on a pu assister dans certaines régions, notamment dans l'axe Kouto-Tingrela ; nombre d'agriculteurs n'ayant pas tardé à comprendre l'effet bonifiant de la fumure animale. Les publications faites sur le sujet ont cependant fini par retenir l'attention du développeur au point que la SODEPRA envisagea elle-même d'associer le bétail peul à l'agriculture autochtone en créant l'opération « tandem peul-senoufo » dont le principe était simple et séduisant, mais dont la réalisation s'avéra délicate.

Il s'agissait d'associer un éleveur peul à un ou deux cultivateurs dépourvus de bétail, en délimitant une parcelle enclose, divisée en deux et répartie entre les associés. L'une de ces parties était affectée aux animaux de l'éleveur peul, qui devaient y être parqués la nuit pour en assurer la fumure avant d'en permettre la mise en culture ultérieure, tant par l'éleveur que par l'agriculteur ; chacun travaillant alors côte à côte, sur sa parcelle, cependant que le bétail regagnait l'autre volet du dispositif et assurait ainsi la rotation et la pérennisation du système. La clôture de l'ensemble devait être réalisée en piquets vifs par les agriculteurs, possesseurs de la terre, afin de rappeler leur prééminence sur celle-ci. Mais le projet fut complété par l'introduction de soles fourragères, de gestion complexe, coûteuses en travail et de rentabilité discutable. En outre, comme il est fréquent dans ce genre d'entreprise, l'on vit trop grand. Les parcelles défrichées étaient trois à quatre fois supérieures aux capacités de travail de chacun et de fumure du bétail peul. Les résultats furent donc très médiocres. Pourtant, cette initiative révéla un réel intérêt des populations cibles et la piste ainsi ouverte aurait mérité d'être approfondie et poursuivie par l'ajustement des techniques aux capacités des producteurs, en réduisant notamment les parcelles et en abandonnant la culture fourragère, plus perturbatrice qu'utile à la mise en route d'une telle expérience. S'il est en effet concevable de voir l'agriculteur soigner de mieux en mieux ses boeufs de trait qui tendent à devenir l'un de ses principaux moyens de production agricole, il paraît encore difficile de le voir consacrer plus d'efforts au reste de son troupeau, tant que celui-ci n'est pas davantage intégré à sa production agricole. Aussi est-il à craindre que vouloir faire cultiver des plantes fourragères à un paysan qui n'est pas encore

parvenu à intégrer la quasi totalité de son cheptel en le mettant au service de son agriculture, ne corresponde à vouloir mettre la charrue avant les boeufs et risque de vouer à l'échec toute opération de développement qui ignorerait ce principe fondamental.

Les rapports conflictuels

L'intégration de l'élevage à l'agriculture s'accompagne par ailleurs d'un certain nombre de conflits résultant des rapports particuliers entre bouviers et propriétaires de bétail tant en milieu sédentaire qu'en milieu peul, comme des rivalités entre éleveurs et agriculteurs pour l'accès au foncier.

Conflits individuels

Nous avons vu qu'en secteur traditionnel du Nord comme en zone Centre, le nombre de propriétaires par parc collectif est en moyenne de 15 à 20 personnes, et que le chef de parc est généralement le plus ancien éleveur du village. Une telle structure est souvent sclérosée et rend parfois difficile la collecte des fonds nécessaires à la rémunération et à l'entretien du bouvier ; en sorte que celui-ci se désintéresse de son travail et, parfois, vole le bétail pour pallier ces carences. Au Nord, en secteur de transition et surtout en secteur pionnier, le plus faible nombre des propriétaires et l'autorité du chef de parc facilitent la collecte de la rémunération du bouvier. En outre, l'attribution d'une parcelle de terre résout souvent la question épineuse de la subsistance du Peul ; mais cela suppose que celui-ci dispose d'une épouse pour l'aider. Les difficultés rencontrées dans les parcs communautaires incitent les plus gros propriétaires à s'extraire de telles structures pour fonder leurs propres parcs privés auxquels s'adjoignent ensuite un ou deux parents, ou clients ; ce qui explique le poids relatif de plus en plus élevé de ces élevages dans les secteurs pionniers et de transition.

En milieu peul, les rapports de l'éleveur à ses bouviers se traduisent par une surexploitation de ces derniers. Salarié sommairement nourri, ne percevant qu'une avance en début de campagne pour ne toucher le solde que six mois plus tard, le bouvier des élevages peuls dispose de la moitié, voire du tiers des ressources de ses coreligionnaires employés dans les élevages

sédentaires – à l'exception de ceux qui, en zone Centre, sont de simples aides d'un chef bouvier qui les rémunère sensiblement au même tarif.

Embauchés avant les récoltes en vue d'assurer la transhumance de saison sèche, ces individus sont souvent en rupture de ban avec leur famille d'origine, sans projet d'intégration. Leur principale motivation est la constitution d'un pécule pour poursuivre un voyage vers les villes du Sud, l'achat d'un vélo ou d'une mobylette. Population particulièrement instable, donc, et consciente de son exploitation, développant fréquemment un esprit de vengeance qui se traduit souvent par des dégâts provoqués aux cultures des autochtones afin de reporter l'animosité de ceux-ci sur les éleveurs qui les emploient, ou par des vols dans les parcs villageois avec l'éventuelle complicité de quelques bouviers des élevages sédentaires. Thomas Bassett (1982) a pu évaluer l'importance des dégâts aux alentours de Katiali (sud de M'Bengue), région à forte implantation peule, à un dégât affectant en moyenne 0,5 ha par an et par exploitation – ce qui est énorme. 60 % de ces dégâts auraient pour origine l'élevage peul, 10 % l'élevage sédentaire et 20 % demeureraient indéterminés.

A ces sources de conflits entre éleveurs et agriculteurs, s'ajoutent les feux précoces qui facilitent le travail des bouviers en début de saison sèche en nettoyant la savane et en provoquant des repousses qui évitent la dispersion du bétail. Mais ces feux précoces, qui surviennent durant le mois de novembre, sont eux-mêmes cause de dégâts tant aux récoltes que, parfois, aux villages.

L'activité de transit perturbe également les relations entre éleveurs et agriculteurs dans la mesure où les transitaires recrutent une main d'oeuvre aussi instable et aventurière que celle rencontrée dans les élevages peuls. Il s'agit d'ailleurs souvent des mêmes individus. S'engager six mois chez un Peul pour la transhumance permet ainsi de connaître la savane, les passages obligés et les occasions qu'elle recèle. Le cas échéant, cela permet encore de passer certains accords avec quelques bouviers des élevages sédentaires. S'engager ensuite comme bouvier de troupeaux de transit permet enfin de voler sans encombre quelques têtes, voire la quasi totalité d'un parc

sédentaire, en se répartissant ultérieurement les bénéfiques et en assurant l'écoulement rapide du larcin. C'est ainsi que certains bouviers parviennent à constituer leurs propres troupeaux de transit de 15 à 20 têtes, voire davantage, ou bien encore à reprendre le statut d'éleveur. Ces vols affectent plus de 2 % du bétail sédentaire, soit aujourd'hui près de 15 000 têtes par an. Certains commerçants dioula ou bouchers mauritaniens participent à ces réseaux plus ou moins informels du vol de bétail, mais également aussi certains jeunes senoufo. Enfin, nombre de dégâts de culture restés indéterminés ont pour origine le passage d'un transitaire qu'il sera bien difficile de retrouver, en sorte que les paysans auront tendance à accuser les éleveurs transhumant aux alentours afin de tenter d'être indemnisés.

Il ne faudrait pas croire toutefois que les tensions entre éleveurs et agriculteurs ont pour seule origine la délinquance des bouviers et la pratique des éleveurs peuls ou l'activité de transit. Les paysans y prennent une part active en provoquant l'expulsion des campements peuls afin de récupérer les terres bonifiées par le bétail. Ainsi encerclent-ils les campements par leurs cultures afin de susciter des dégâts qui serviront de prétexte pour exiger le départ des éleveurs. Une telle pratique peut encore être motivée par la volonté de toucher les indemnités sans avoir à récolter. Pour provoquer le départ des éleveurs ou percevoir des indemnités, certains paysans barrent encore l'accès aux points d'eau en y développant des cultures de bas-fond ou bien en étendant les cultures de coton tout au long des accès possibles aux divers marigots.

La réponse des éleveurs est souvent la fuite, comme l'organisation de la corruption des commissions d'indemnisation des dégâts de culture ; ce qui ne manque pas d'accroître l'animosité des cultivateurs à leur rencontre. Pour limiter ces dégâts, certains éleveurs maintiennent leur cheptel scindé en troupeau de brousse et troupeau laitier, même en saison des pluies ; d'autres encore dissocient l'aire de culture de celle de résidence et de parcage du bétail et déplacent désormais leurs campements en même temps que les parcs. Ainsi, la partie bonifiée, réservée à la culture, est-elle bien isolée du reste de l'exploitation et éloignée des parcs. Tout paysan qui viendrait à cultiver à proximité du bétail au lieu

de le faire sur l'aire déjà bonifiée et en partie cultivée par le Peul, pourra alors être désigné comme un provocateur.

Des conflits individuels à l'affrontement ethnique

Ces rapports conflictuels sont ainsi source d'importantes tensions et parfois de violents affrontements entre éleveurs et agriculteurs. A l'aspect épars des conflits inter-individuels s'oppose une localisation assez précise des heurts inter-ethniques. Le principal foyer en est la région de Boundiali et notamment la zone située entre Sirasso et Dikodougou. En outre, l'élément déclenchant de tels affrontements est exogène et directement lié à une conjoncture politique nationale : celle des élections.

Le premier conflit important entre Peuls et Senoufo remonte à 1974. Il eut lieu entre Boundiali et Tingrela. Son ampleur fut telle qu'elle motiva la visite du chef de l'État du 18 au 30 mars 1975 et déboucha sur la création de l'opération « zébu » au sein de la SODEPRA, dont l'objectif fut d'étendre l'encadrement à l'élevage peul afin d'en susciter la sédentarisation. Les affrontements ultérieurs furent davantage circonscrits à Sirasso-Dikodougou.

Le second affrontement fait suite à « l'ouverture démocratique » et aux élections de la fin de l'année 1980. L'installation du nouveau personnel politique, au début de l'année 1981, fut l'occasion du déclenchement des hostilités des agriculteurs à l'encontre des éleveurs peuls.

Le troisième heurt est celui d'avril-juin 1986 qui coïncide également avec l'installation du personnel politique issu des élections de la fin 1985. Ce dernier conflit fit une trentaine de morts, parfois brûlés vifs. Les campements des Peuls furent en effet incendiés par les paysans qui se livrèrent en outre à une véritable chasse au zébu. 121 hameaux peuls furent abandonnés, 6 000 personnes et 800 troupeaux, soit environ 100 000 têtes de bétail, firent mouvement. 95 % des Peuls installés dans les secteurs de Korhogo-sud quittèrent la région.

L'étude de ces conflits révèle, d'une part, qu'il s'agit d'une action organisée et concertée, mettant sur pied des sortes de « commandos » structurés dans le cadre traditionnel du *poro*

(rite d'initiation et institution religieuse senoufo), assurant le secret des délibérations et des préparatifs et, par suite, l'impunité des meneurs. Elle révèle, d'autre part, l'inaction de l'administration et des forces de l'ordre - du moins lors des premiers heurts ; en sorte que la concertation entre les autorités traditionnelles et une partie du personnel politique et administratif n'est pas exclue. Elle manifeste enfin une certaine solidarité des agriculteurs à l'égard de leurs propres bouviers peuls comme à l'égard des éleveurs associés à l'opération « tandem », qui ont été, en partie, protégés de la vindicte paysanne par les autochtones eux-mêmes.

Il s'agit en fait davantage de l'exacerbation, par une intervention politique extérieure, des tensions issues d'une certaine division sociale du travail et de la production entre l'élevage et l'agriculture que d'un véritable conflit inter-ethnique ; en sorte que la solution se situe à la fois au niveau politique et à celui de l'organisation de la production par l'intégration de l'élevage à l'agriculture.

La violence et la répétition de ces crises sur la région de Dikodougou s'expliquent par ailleurs par la conjonction de plusieurs facteurs. Cette région est en effet la première à avoir bénéficié d'installations destinées au développement de l'élevage peul. Il s'agissait à l'époque d'une zone de transhumance longue pour les éleveurs nouvellement introduits en Côte d'Ivoire. Ces aménagements ont concouru à la concentration des éleveurs les plus anciennement introduits en Côte d'Ivoire et devenus, depuis, les plus gros éleveurs du pays. En outre, certaines installations, comme les bains détiqueurs, eurent sur la main-d'oeuvre familiale peule un effet déstabilisateur, également observé en Centrafrique par Boutrais (1988), en libérant notamment les fils des éleveurs des travaux de détiquage manuel et en permettant à l'éleveur et à sa famille de résider en ville, à Dikodougou, plutôt qu'au campement à proximité des animaux. L'importance des dégâts de culture et des vols en a été accrue d'autant et nombre de fils d'éleveurs se sont trouvés en position de rupture vis-à-vis de leurs pères au point de s'embaucher comme bouviers salariés chez d'autres Peuls et de participer activement au réseau de délinquance.

La proximité de la ville minière de Tortiya (diamant), dont l'exploitation artisanale fut autorisée en 1983, provoquant un afflux de populations et d'aventuriers à une trentaine de kilomètres au sud de Dikodougou, ne fit que renforcer les réseaux existants, d'autant plus que les rendements de la mine apparurent vite très faibles. Cet afflux de population accrut considérablement la demande de viande, au point de nécessiter l'abattage d'une quarantaine de bovins par jour, tout en accroissant ainsi les débouchés du vol de bétail approvisionnant déjà, en partie, le marché de la capitale du Nord : Korhogo, située à quelques 44 kilomètres de Dikodougou, placée elle-même à mi-chemin entre ces deux villes.

Les trafics liés à l'exploitation minière ont par ailleurs concouru à renforcer la corruption d'une partie de l'administration locale ; mouvement auquel les commissions chargées de l'arbitrage des dégâts de culture n'ont pas échappé ; en sorte que les éleveurs peuls trouvèrent là un terrain favorable pour exercer leur influence et s'exonérer, en partie, de leurs obligations vis-à-vis des agriculteurs lésés.

Ainsi se trouve réuni un ensemble de conditions propres à faire de Dikodougou un foyer privilégié d'affrontements entre les deux communautés.

Le conflit de 1986 fut par ailleurs l'occasion pour les Peuls de rechercher de nouvelles zones éventuelles d'accueil. Si la plupart remontèrent vers le Nord pour y trouver refuge, provoquant un surpâturage important au point de rompre les équilibres naturels en conduisant à la désertification et à un embuissonnement des régions frontalières comme à l'émergence de conflits secondaires locaux, d'autres amorcèrent une nouvelle descente vers le Sud, en direction de Mankono et Dianra. 2 000 têtes de bétail pâturaient ainsi dans cette zone, habituellement délaissée par les Peuls du fait de l'infestation glossinaire, en partie assainie, il est vrai, par les défrichements liés à l'extension de la culture du coton. En 1988, l'on pouvait même rencontrer des éleveurs peuls aux alentours de Béoumi, aux abords du lac de Kossou, ce qui, cinq ans auparavant, aurait été impensable.

D'autres encore migrèrent vers l'Est jusqu'en pays lobi et koulango, malgré la forte densité de glossines qui les empêchèrent d'ailleurs de s'installer.

Il faut encore remarquer que la transformation des conflits entre éleveurs et agriculteurs en affrontements ethniques par une intervention politique extérieure n'est pas spécifique à la Côte d'Ivoire. Ainsi par exemple, le conflit ghanéen de février-avril 1988 qui provoqua l'afflux massif de Peuls dans le Nord-Est de la Côte d'Ivoire, et notamment en pays koulango, allant jusqu'à doubler, en quelques semaines, le cheptel pâturant sur la zone, résulte-t-il d'une décision du gouvernement ghanéen tendant à provoquer un déstockage du cheptel peul installé dans les savanes du Nord du pays. De même, les récents affrontements de la région de Guidam-Roundji au Niger, fin 91-début 92, qui firent plus d'une centaine de morts dont certains également brûlés vifs, et que l'on imputa aux agriculteurs ayant décidé de régler leur compte aux pasteurs peuls dont les troupeaux saccageaient les cultures (*Libertés*, 1992), s'inscrivent-ils, en réalité, dans le cadre des luttes politiques issues de la Conférence Nationale Souveraine et de la mise en place de la politique de renforcement du gouvernement de transition. Deux mois après ces affrontements, à l'occasion de la fête annuelle des éleveurs peuls (*Hotungo*) à Bangui, à la frontière du Niger et du Nigeria, le représentant des éleveurs, Abdoulaye Altine formulait un certain nombre de vœux de sa communauté : « la création et le respect des couloirs de passage ; la création et la délimitation des aires de pâturage ; l'arrêt de l'exploitation de champs pièges (c'est-à-dire des champs situés en pleine zone de pâturage ou sur les couloirs de passage) ; la possibilité pour chaque région de pouvoir décider de la date de libération des champs selon la situation » (S. Assane, 1992), tendant ainsi à une redéfinition et à une réorganisation des rapports entre éleveurs et agriculteurs. De même au Mali, Mohamed Dicko (1991) soulignait à l'inverse, qu'à la surprise des citadins, les paysans, « ayant été privés de micro » à la Conférence Nationale, ont « menacé de "grêver" » et ont obtenu des États généraux que soit abordée la question des conflits entre éleveurs et agriculteurs et de l'établissement d'un code rural qui est en gestation dans de nombreux pays d'Afrique.

CONCLUSION : LES GRANDES LIGNES D'ÉVOLUTION DU RAPPORT AGRICULTURE ÉLEVAGE

Ces rapports conflictuels entre éleveurs et agriculteurs sont à replacer dans l'évolution du rapport de l'élevage et de l'agriculture dans l'ensemble des régions soudano-sahéliennes. Ces vingt dernières années, une dynamique nouvelle a vu le jour dans le monde rural ; dynamique issue des sécheresses successives et de l'augmentation des surfaces cultivées en région soudanienne, provoquant une baisse du troupeau naisseur, des contrats de confiance et de fumure entre éleveurs peuls, agriculteurs autochtones et, conjointement, un accroissement des conflits entre producteurs spécialisés. Ces grands mouvements, repérés notamment par Dugué (1990), Serpantié *et alii* (1988), se sont accompagnés d'un transfert du bétail des éleveurs vers les agriculteurs, d'un accroissement du nombre d'éleveurs devenus bouviers des élevages sédentaires et d'un déplacement concomitant du centre de l'élevage vers les zones plus méridionales des savanes soudano-guinéennes, tel le Nord de la Côte d'Ivoire.

Parallèlement, on a assisté au développement des pratiques agricoles chez les éleveurs ; développement qui manifeste, selon Diarra (1979), une volonté particulière des agro-pasteurs peuls de s'adapter au nouveau contexte de saturation de l'espace. L'élevage demeure l'activité prioritaire des éleveurs, mais ceux-ci s'adonnent de plus en plus aux cultures dans le cadre d'une stratégie de contrôle de l'espace. Pour Bonnet (1990), il s'agit même du seul moyen qui leur est laissé d'acquérir un droit d'accès au foncier.

L'élevage se trouve ainsi de plus en plus intégré à la production agricole. Jamin et Tourrand (1986) le remarquent pour le Delta du Sénégal. Garin *et alii* (1990) soulignent le développement, en pays sereer, d'un élevage intégré avec production de fumier à l'étable. Il convient enfin d'insister sur la diffusion générale de la culture attelée et de la charrette, faisant du boeuf de trait un véritable moyen de production agricole, désormais indispensable à un nombre croissant d'exploitations.

Cette évolution économique et technique provoque un déplacement des rapports de réciprocité de la collectivité vers l'unité de production (Rabot, 1990), bien que les groupes sociaux aux objectifs divergents restent toujours présents. Au total, l'intégration de l'élevage à l'agriculture s'exerce au détriment des pasteurs, et le tissu social porte de plus en plus, en lui-même, ces antagonismes. Parallèlement, Jamin et Tourrand (1986) remarquent une diversification des systèmes de production.

Une telle évolution n'est pas sans incidence sur la gestion de la fertilité des sols.

Cécile Rabot (1990) constate que les moyens de gestion de la fertilité évoluent selon le rapport entre la densité de population humaine et l'espace qu'elle peut effectivement exploiter ; mais Michel Benoît (1977) insiste sur le fait que lorsqu'il y a saturation locale de l'espace, il n'y a pas intensification de la production sur place, mais perpétuation et fuite en avant avec éventuelle régression – sauf, précisément, faudrait-il ajouter, lorsque cette fuite n'est plus possible. Ainsi, au cours de l'histoire, les zones refuges, à forte densité humaine, ont-elles été souvent le foyer d'innovations techniques, notamment pour assurer une nouvelle gestion de la fertilité des sols. Lorsque la course à l'espace demeure possible, Michel Benoît (1977) remarque cependant qu'il n'y a pas complémentarité mais concurrence entre l'élevage et l'agriculture. Pour autant, en région soudano-sahélienne, la poudrette, voire le fumier rapporté, tendent à devenir la forme de restitution la plus importante en terme de surfaces traitées. C'est du moins ce qu'observent Garin *et alii* (1990) en pays sereer. La création de fumier résulte ici naturellement de l'augmentation du cheptel de trait et des petits ruminants stabulés la nuit, de l'accroissement du parc de charrettes et du maintien, tout au long de l'année, de quelques vaches laitières dans l'exploitation. Elle se trouve donc liée à deux facteurs concomitants : le développement de la traction animale et, par suite, du maintien des animaux à l'étable, d'une part et, d'autre part, au développement de la production laitière d'animaux également maintenus en stabulation.

Plusieurs facteurs de déstructuration de l'ancien système spécialisé apparaissent : l'accroissement démographique, tout d'abord, et plus particulièrement des densités de population sur

certaines sites ; la succession des sécheresses, ensuite, sur une période qui s'étend de 1968 à 1985 ; la mise en oeuvre de règles nouvelles d'accès à la terre et la généralisation de la culture attelée, enfin, déterminant un passage progressif à un système agro-pastoral dans lequel l'éleveur, en tant que producteur spécialisé, tend à disparaître. Cette destruction de l'ancien système s'accompagne, on l'a vu, d'un déplacement du centre de gravité de l'élevage vers les régions soudano-guinéennes et, selon certains auteurs, d'une diminution de l'efficacité de l'élevage (Breman *et alii*, 1987 ; Bonnet, 1990) ; ce qui demeure toutefois discutable, bien qu'une telle évolution se traduise, en effet, par une concurrence entre le cheptel de trait et le troupeau naisseur extensif.

Inversement, l'accumulation des revenus cotonniers, fortement liée à la diffusion de la traction animale, a engendré une remarquable dynamique de pastoralisation des agriculteurs (Cisse, 1983 ; Bonnet, 1990) renforçant le caractère agro-pastoral des régions soudano-guinéennes, mais conduisant aussi à l'appropriation privée des soles cultivées comme à l'apparition progressive de paysans plus aisés et, par suite, à l'exacerbation des contradictions au sein même de la société paysanne.

En Côte d'Ivoire, un tel processus est à l'évidence amorcé depuis une quinzaine d'années mais il demeure encore compatible avec le développement de rapports de complémentarité entre producteurs spécialisés ; soit par l'intermédiaire des contrats de fumure traditionnels ; soit dans le cadre d'opérations de développement telle l'opération « tandem peul-senoufo » qui mériterait d'être reprise et réajustée.

Ces rapports de complémentarité peuvent éviter de structurer les agriculteurs ivoiriens, dépourvus de bétail, représentant encore les deux tiers des exploitants, comme les laissés pour compte d'un développement tendant à intégrer l'élevage à l'agriculture. Plus encore, le développement de tels rapports entre producteurs partiellement spécialisés, pourrait faire des plus petits propriétaires les plus sûrs garants de la paix sociale entre les deux communautés.

En milieu villageois, y compris dans le cadre des élevages communautaires, de tels rapports peuvent se doubler d'une action spécifique en direction des chefs de parcs collectifs, débouchant

sur l'appropriation, par ces derniers, de la fumure du troupeau communautaire afin de leur permettre d'associer cet élevage collectif à leurs exploitations familiales, à charge pour eux et leurs familles d'assurer, au profit des autres propriétaires des parcs dont ils assument la direction, certains travaux d'élevage, comme la construction et l'entretien des installations et la maîtrise des animaux lors des traitements.

De même, les bouviers qui se sont stabilisés en milieu sédentaire et qui ont obtenu le droit de cultiver avec l'aide de leurs familles peuvent, dans certains cas, être associés à l'effort de développement en les autorisant à accéder à la fumure du troupeau collectif, parfois en lieu et place du chef de parc ; ce qui leur permet de créer leurs propres unités agro-pastorales. En contrepartie, la contribution de chaque propriétaire à leur rémunération peut être diminuée, soulageant ainsi les plus petits éleveurs.

Mais, bien évidemment, c'est sur les chefs des élevages privés ou familiaux, déjà extraits de la structure communautaire, qu'un programme de développement tendant à l'association de l'élevage à l'agriculture peut trouver ses bases les plus solides. Pour autant, une attention particulière doit être portée aux possibilités d'évolution des structures communautaires, indispensables aux plus petits éleveurs et qui, au fil des ans, sont appelées à perdre leurs éléments les plus dynamiques tendant à s'en extraire. Il convient en effet d'éviter leur marginalisation et, par suite, l'accroissement de trop fortes tensions, tant au sein de la communauté paysanne qu'entre agriculteurs spécialisés, encore largement majoritaires, et éleveurs peuls déjà parvenus au stade d'agro-pasteurs.

A l'évidence, des solutions existent pour faire évoluer ces structures autrement sclérosées ; mais il semble que le développeur ait opté pour leur éclatement pur et simple. Il n'est pas certain qu'il s'agisse là de la voie la plus assurée de développement et d'intégration.

BIBLIOGRAPHIE

- Assane S., 1992. « Les Peuls font la fête », extrait du Républicain (Niger) du 16/1/92, *Libertitres*, n° 10, 15.
- Bassett T., 1982. « Les cultures vivrières : les risques de pénurie et les dégâts de culture », Communication au séminaire du CIRES sur les cultures vivrières, éléments stratégiques du développement agricole ivoirien, Abidjan, 11-12 mars 1982.
- Benoît M., 1977. « Mutation agraire dans l'Ouest de la Haute-Volta : le cas de Daboura (sous-préfecture de Nouna) », *Cahiers ORSTOM*, sr. Sc. Hum., XIV-2 : 95-112.
- Bernardet P., 1984a. *Association agriculture-élevage en Afrique. Les Peuls semi transhumants de Côte d'Ivoire*, Paris, l'Harmattan, 235 p.
- Bernardet P., 1984b. « L'association agriculture-élevage en Côte d'Ivoire septentrionale. Utilisation des déjections animales à des fins agricoles », *JATBA*, XXXI, 3-4 : 187-210.
- Bernardet P., 1986. « Diffusion des techniques et innovations paysannes en milieu traditionnel. La rotation du parc à bétail et la fumure des champs dans le Nord de la Côte d'Ivoire », Communication au colloque ORSTOM-CNRS, « Terrains et Perspectives », Bulletin de Liaison n° 4.
- Bernardet P., 1988. *Vache de la houe, vache de la dot*, Paris, Éditions du CNRS, 228 p.
- Bernardet P., 1990. « Prise en compte du milieu humain dans les études et les actions de développement de l'élevage bovin en zone cotonnière », in *Actes du séminaire sur l'élevage en zone cotonnière*, Ouagadougou, 25-29 oct. 1989, *Études et Synthèses de l'ORSTOM*, 36 : 91-120.
- Bonnet B., 1990. « Élevage et gestion de terroirs en zone soudanienne », *Les Cahiers de la Recherche-Développement*, n° 25 : 43-68.
- Boutrais J., 1988. *Des Peuls en savanes humides. Développement pastoral dans l'Ouest centrafricain*, Paris, ORSTOM, 383 p.
- Breman H. et al., 1987. *Analyse des conditions de l'élevage et propositions de politiques et de programmes. Mali*, Wageningen, Pays-Bas, OCDE, CILLS, Club du Sahel, CABO, 243 p.

- Cisse S., 1983. « L'avenir des peuples pasteurs. Sédentarisation des pasteurs et pastoralisation des agriculteurs au Mali », Compte rendu de la conférence tenue à Nairobi
- Diarra S., 1979. « Les stratégies spatiales des éleveurs cultivateurs peul du Niger central agricole », Communication au Colloque de Ouagadougou, 4-8 décembre 1978, « Maîtrise de l'espace agraire et développement en Afrique tropicale. Logique paysanne et rationalité technique », in *Actes du Colloque*, 1979, ORSTOM, Paris, 600 p.
- Dicko M., 1992. « La parole est aux paysans », extraits de l'*Essor* (Mali) du 11/12/ 91, *Libertitres*, n° 9, p. 13.
- Dugué P. 1990. « Les stratégies des paysans du Yatenga (Burkina Faso) face aux propositions d'aménagement des terroirs villageois », *Les Cahiers de la Recherche-Développement*, n° 26 : 1-15.
- Garin P. *et al.*, 1990. « Évolution du rôle du bétail dans la gestion de la fertilité des terroirs sereer au Sénégal », *Les Cahiers de la Recherche-Développement*, n° 26 : 65-84.
- Jamin P.Y. et Tourrand J.F., 1986. « Évolution de l'agriculture et de l'élevage dans une zone des grands aménagements : le delta du fleuve Sénégal », *Les Cahiers de la Recherche-Développement*, n° 12 : 21-34.
- Rabot C., 1990. « Transferts de fertilité et gestion des terroirs », *Les Cahiers de la Recherche-Développement*, n° 25 : 19-32.
- Serpantié G. *et al.*, 1988. « Transformation d'un système agropastoral soudano-sahélien (Bidi, Nord Yatenga, Burkina Faso) », *Les Cahiers de la Recherche-Développement*, n° 20 : 29-42.